

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 3 décembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du 5 novembre 2018
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
 - 4.1 Dépôt de la liste de correspondance du mois de novembre 2018
 - 4.2 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
 - 4.3 Déclaration de don, hospitalité ou autre avantage - Code d'éthique et de déontologie des élus
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Avis de motion en vue de présenter un projet de règlement décrétant le taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales et autres compensations ainsi que le taux d'intérêt et le nombre de versements pour l'année 2019 (19.01)
 - 5.2 Avis de motion en vue de présenter un projet règlement établissant les tarifs de la municipalité (19.02)
 - 5.3 Avis de motion en vue de présenter un projet règlement relatif au traitement des élus municipaux (19.03)
 - 5.4 Avis de motion en vue de présenter un projet de règlement attribuant un numéro de règlement à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et modifiant l'article 5.2.2 relatif à la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels (19.04).
 - 5.5 Avis de motion en vue de présenter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23 (08.09.53.19)
 - 5.6 Avis de motion en vue de présenter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone A-7 (08.09.54.19)

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 Projet de règlement No. 19.01 décrétant le taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales et autres compensations ainsi que le taux d'intérêt et le nombre de versements pour l'année 2019
- 6.2 Projet de règlement No. 19.02 établissant les tarifs de la municipalité
- 6.3 Projet de règlement No. 19.03 relatif au traitement des élus municipaux
- 6.4 Projet de règlement No. 19.04 attribuant un numéro de règlement à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil et modifiant l'article 5.2.2 relatif à la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels
- 6.5 Adoption du règlement No. 13.03.03.18 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Trudeau
- 6.6 Adoption du règlement No. 18.08 concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil
- 6.7 Abrogation du règlement No. 18.05 décrétant des travaux d'aqueduc sur les chemins du Crépuscule et de l'Industrie et un emprunt de 840 000 \$ à cette fin
- 6.8 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du registre du règlement No. 17.05.01.18
- 6.9 Premier projet de règlement No. 08.09.53.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23
- 6.10 Premier projet de règlement No. 08.09.54.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone A-7

7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU – 15 novembre 2018
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR – 10 octobre 2018
- 7.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 18 octobre 2018
- 7.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 9 octobre 2018
- 7.5 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu – 9 octobre 2018
- 7.6 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - 11 octobre 2018
- 7.7 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - 24 octobre 2018

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Calendrier 2019 des séances régulières du Conseil municipal
- 8.2 Déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

8.3 Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le plastique

9. FINANCES

9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de novembre 2018, des prélèvements automatiques et du compte-salaire

9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de novembre 2018

9.3 Résolution globale pour dons et représentations auprès d'organismes

9.4 MRC de la Vallée-du-Richelieu – Quote-part 2019

9.5 Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Quote-part 2019 et transferts d'équipements et de véhicules

9.6 Demande de commandite pour le gala Agristars 2019 – Fédération de l'UPA

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Dénonciation - Ententes en matière de sécurité incendie

10.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1

10.3 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2

10.4 Révision du plan municipal de sécurité civile - Services professionnels

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

11.1 Décompte progressif No. 3 - Eurovia Québec Construction - Travaux de réfection de la rue de l'Aéroport

11.2 Entente de service pour le contrôle de la végétation

11.3 Octroi d'un mandat d'accompagnement pour le réaménagement du tarmac de l'aéroport

11.4 Remplacement de la barrière à pivot vertical - Rue de l'Aéroport

11.5 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration

11.6 Offre de services professionnels ALPG Consultant - Berges du Ruisseau Beloeil - Affectation du surplus

12. HYGIÈNE

12.1 Renouvellement de contrat – Groupe Environnex (Laboratoire d'analyses S.M.)

13. PERMIS ET INSPECTION

13.1 Renouvellement de mandats – Membres du CCU

13.2 Nomination - Membre du CCU

13.3 Calendrier des réunions du CCU

13.4 Demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur bâtiment assujettie au règlement sur les PIIA No. 97.06 - 2109, ch. de l'Industrie

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Règlement de la bibliothèque Ryane-Provost

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h 00.

2 - ORDRE DU JOUR

18.294

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

Ajout(s):

7.7 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - 24 octobre 2018

Retrait(s):

5.6 Avis de motion en vue de présenter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone A-7 (08.09.54.19)

6.7 Abrogation du règlement No. 18.05 décrétant des travaux d'aqueduc sur les chemins du Crépuscule et de l'Industrie et un emprunt de 840 000 \$ à cette fin

6.10 Premier projet de règlement No. 08.09.54.19 modifiant le règlement de zonage No 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone A-7

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18.295

3.1 - SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Aucune correspondance reçue n'a été enregistrée durant le mois de novembre 2018.

4.2 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire invite les personnes présentes à assister à la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 pour la présentation du budget 2019 et du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 de même qu'à participer à la première édition du Marché de Noël de la Municipalité qui aura lieu les 15 et 16 décembre 2018 à l'hôtel de ville.

4.3 - DÉCLARATION DE DON, HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Aucune déclaration à déposer par les membres du Conseil municipal relativement à un don, de l'hospitalité ou un autre avantage reçu au cours de l'année 2018.

5 - AVIS DE MOTION

5.1 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2019 (19.01)

Avis de motion est donné par le conseiller M. Réal Jean à l'effet que sera présenté un projet de règlement décrétant le taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales et autres compensations ainsi que le taux d'intérêt et le nombre de versements pour l'année 2019 (19.01).

5.2 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PROJET RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS DE LA MUNICIPALITÉ (19.02)

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Diane Demers à l'effet que sera présenté un projet de règlement établissant les tarifs de la municipalité (19.02).

5.3 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PROJET RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (19.03)

Avis de motion est donné par le conseiller M. Sylvain Lavallée à l'effet que sera présenté un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux (19.03).

5.4 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PROJET DE RÈGLEMENT ATTRIBUANT UN NUMÉRO DE RÈGLEMENT À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL ET MODIFIANT L'ARTICLE 5.2.2 RELATIF À LA MISE EN CONCURRENCE DES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS (19.04).

Avis de motion est donné par le conseiller M. Réal Jean à l'effet que sera présenté un projet de règlement attribuant un numéro de règlement à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil et modifiant l'article 5.2.2 relatif à la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels (19.04).

5.5 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE AE-23 (08.09.53.19)

Avis de motion est donné par le conseiller M. Stéphan Labrie à l'effet que sera présenté un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23 de façon à ajouter des bâtiments de type *Hangar jumelé* et *Hangar évolutif* et à spécifier les normes d'implantation et dispositions spécifiques pour ces types de bâtiment (08.09.53.19).

5.6 - AVIS DE MOTION EN VUE DE PRÉSENTER UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-7 (08.09.54.19)

Retiré.

6 - RÈGLEMENTS

18.296

6.1 - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 19.01 DÉCRÉTANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

Madame Mona S. Morin pose des questions concernant le nombre de versements ainsi que pour les augmentations prévues au compte de taxes 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de règlement No. 19.01 décrétant le taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales et autres compensations ainsi que le taux d'intérêt et le nombre de versements pour l'année 2019 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.297

6.2 - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 19.02 ÉTABLISSANT LES TARIFS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphane Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de règlement No. 19.02 établissant les tarifs de la municipalité soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.298

6.3 - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 19.03 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

Madame Mona S. Morin pose des questions concernant les salaires prévus des élus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de règlement No. 19.03 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.299

6.4 - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 19.04 ATTRIBUANT UN NUMÉRO DE RÈGLEMENT À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL ET MODIFIANT L'ARTICLE 5.2.2 RELATIF À LA MISE EN CONCURRENCE DES SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de règlement No. 19.04 attribuant un numéro de règlement à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et modifiant l'article 5.2.2 relatif à la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.300

6.5 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 13.03.03.18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 13.03 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DES VOIES DE CIRCULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN TRUDEAU

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 13.03.03.18 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Trudeau soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.301

6.6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18.08 CONCERNANT LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été adopté le 5 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 18.08 concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

6.7 - ABROGATION DU RÈGLEMENT NO. 18.05 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LES CHEMINS DU CRÉPUSCULE ET DE L'INDUSTRIE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ À CETTE FIN

Retiré.

6.8 - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU REGISTRE DU RÈGLEMENT NO. 17.05.01.18

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et ayant droit d'être inscrites sur la liste référendaire du règlement No. 17.05.01.18.

Objet : Règlement No. 17.05.01.18 modifiant le règlement No. 17.05 décrétant des travaux pour la construction d'un réseau d'égout pluvial en remplacement des

fossés ouverts, réfection de l'aqueduc (partie) et réfection de la rue de l'Aéroport et un emprunt au montant de 2 570 000 \$ à cette fin.

Je, soussignée, Lyne Rivard, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 2380.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 223.

QUE le nombre de demandes faites est de : 0.

QUE le règlement No. 17.05.01.18 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Saint-Mathieu-de-Beloeil ce vingt-neuvième jour de novembre deux mil dix-huit.

Lyne Rivard, secrétaire-trésorière et directrice générale

18.302

6.9 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 08.09.53.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE AE-23

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de règlement No. 08.09.53.19 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Ae-23 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

6.10 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 08.09.54.19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE A-7

Retiré.

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CCU – 15 NOVEMBRE 2018

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CCU tenue le 15 novembre 2018. Le Conseil prend acte.

7.2 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE DE L'AIBR – 10 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'AIBR tenue le 10 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

7.3 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 18 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 18 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

7.4 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCRA DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 9 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCRA de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 9 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

7.5 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COURS D'EAU DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – 9 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des cours d'eau de la MRC de la Vallée-du-Richelieu tenue le 9 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

7.6 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - 11 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue le 11 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

7.7 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT - 24 OCTOBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tenue le 24 octobre 2018. Le Conseil prend acte.

8 - ADMINISTRATION

18.303

8.1 - CALENDRIER 2019 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU Que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019, qui se tiendront, sauf exception, les lundis et qui débiteront à 20h :

14 janvier	8 juillet
4 février	5 août
4 mars	9 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

8.2 - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus. Le Conseil prend acte.

8.3 - APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PLASTIQUE

ATTENDU la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages plastiques d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

ATTENDU Que la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastiques;

ATTENDU Que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles qui contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

ATTENDU Que ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

ATTENDU la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

ATTENDU Que de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages plastiques d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans.

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques.

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association canadienne

de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujettis au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

18.305 9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 7951 à 8037 inclusivement, pour un montant de 1 143 098,42 \$, les prélèvements automatiques au montant de 9 977,41 \$ et le compte-salaires au montant de 48 643,56 \$.

ADOPTÉE

18.306 9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphane Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de novembre 2018 au montant de 103 763,74 \$.

ADOPTÉE

18.307 9.3 - RÉOLUTION GLOBALE POUR DONS ET REPRÉSENTATIONS AUPRÈS D'ORGANISMES

ATTENDU Que le Conseil municipal prévoit dans son budget une aide financière à verser à différents organismes;

ATTENDU Que plusieurs versements auprès de mêmes organismes sont réguliers à chaque année;

ATTENDU Que plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2018;

ATTENDU Qu'une liste à jour des demandes est présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le versement de dons selon la liste établie pour l'année 2019 et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme pour lequel un montant a été pré autorisé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.308

9.4 - MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – QUOTE-PART 2019

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, selon le tableau ci-après, le paiement de la quote-part 2019 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour un montant total de 435 978,60 \$ dont 403 443,90 \$ est payable en 4 versements égaux (15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre 2019) :

Code budgétaire	Montant	Versement
02-130-00-951	68 472,23 \$	Total de 403 443,90 \$ payable en 4 versements égaux
02-690-01-951	2 968,90 \$	
02-451-10-446	222 300,81 \$	
02-450-02-446	43 695,86 \$	
02-451-20-446	66 006,10 \$	
02-490-13-446	2 534,70 \$	Sur facturation, un versement
02-150-04-417	30 000,00 \$	Sur facturation, selon coût réel
Total :	435 978,60 \$	

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.309

9.5 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - QUOTE-PART 2019 ET TRANSFERTS D'ÉQUIPEMENTS ET DE VÉHICULES

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

ATTENDU Que quatre versements sont exigés pour l'année 2019;

ATTENDU Qu'il y a lieu de transférer les équipements et véhicules de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la quote-part 2019 de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, pour un montant total de 435 622,00 \$ payable en quatre versements égaux de 108 905,50 \$ aux dates suivantes: 1^{er} janvier 2019, 1^{er} avril 2019, 1^{er} juillet 2019 et 1^{er} octobre 2019, au poste budgétaire 02-220-00-442.

D'autoriser le paiement d'un montant de 42 709,43 \$ à la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour les transferts d'équipements et de véhicules de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu. La dépense est applicable aux immobilisations.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.310

**9.6 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA AGRISTARS 2019 –
FÉDÉRATION DE L'UPA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil accepte de verser une commandite de 250 \$ pour le gala Agristars 2019 de la Fédération de l'UPA. La dépense sera applicable au poste budgétaire 02-110-01-349.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.311

10.1 - DÉNONCIATION - ENTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park ainsi que Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU la mise en opération prévue au cours du mois de janvier 2019 de la RISIVR;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal dénonce les ententes suivantes afin que celles-ci prennent fin à compter de la mise en opération de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) au mois de janvier 2019 :

- Entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière de sécurité incendie entre les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;
- Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie;
- Entente intermunicipale relative au partage des coûts afférent à l'hébergement d'une infrastructure de télécommunication;
- Entente tacite sur le partage des ressources humaines en matière de sécurité incendie;
- Entente tacite sur le partage des ressources matérielles en matière de sécurité incendie;
- Entente visant l'acquisition et la gestion des opérations d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie de McMasterville.

De transmettre une copie de la présente résolution à toutes les parties des ententes mentionnées.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.312

10.2 - SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1

ATTENDU Que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU Que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU Que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 799,00 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$.

Que la Municipalité autorise Mme Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.313

10.3 - SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU Que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU Que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU Que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 333,00 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 \$.

Que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Mont-Saint-Hilaire pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000,00 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la Municipalité autorise Mme Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.314

10.4 - RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE - SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU Que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU Que la Municipalité juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres, de réviser son plan municipal et sa structure de réponse en sécurité civile afin de l'adapter à la réalité de territoire et à ses ressources;

ATTENDU Que la Municipalité souhaite être assistée et soutenue dans la mise en place de mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans un contexte de situation de crise et de sinistre par des solutions numériques performantes et évolutives;

ATTENDU Que la Municipalité effectuera une demande de soutien financier pour les Volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres et de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 15 octobre 2018 pour la révision du plan municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Prudent Groupe Conseil pour la révision du plan de sécurité civile de la Municipalité pour un montant de 7 799,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-230-00-499.

De payer les frais d'abonnement au portail de la plateforme Cindynique pour l'année 2020 au montant de 1 595,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-230-00-499.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

18.315

11.1 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 3 - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE L'AÉROPORT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux

APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser, suivant l'acceptation des travaux et selon le tableau des coûts déposés par Consumaj experts conseils, daté du 26 novembre 2018 et vérifié par le M. Pierre Tremblay ing., pour les travaux de réfection de la rue de l'Aéroport, exécutés par Eurovia Québec Construction, le paiement de la facture au montant de 323 672,18 \$ incluant les taxes mais excluant la retenue contractuelle de 10 %. La dépense est applicable au règlement d'emprunt No. 17.05.

ADOPTÉE

18.316

11.2 - ENTENTE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

ATTENDU Qu'il y a lieu d'empêcher la végétation de pousser dans les pentes en pierres des bassins de rétention des eaux usées;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé une soumission pour effectuer des traitements de contrôle de la végétation autour des bassins de rétention des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphane Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De conclure une entente de services avec l'entreprise Les Gazons Tessier inc. pour le contrôle de la végétation autour des bassins de rétention des eaux usées au montant de 1950,00 \$ par année pour une période de 3 ans (2019, 2020 et 2021). La dépense est applicable au poste budgétaire 02-414-06-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.317

11.3 - OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TARMAC DE L'AÉROPORT

ATTENDU Qu'il est nécessaire de réaménager et d'agrandir les aires de circulation des avions de l'Aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloeil en raison de problème d'égouttement des eaux pluviales;

ATTENDU Que la dépense sera appliquée en partie au règlement d'emprunt décrétant les travaux de réfection de la rue de l'Aéroport qui inclut les travaux relatifs aux infrastructures;

ATTENDU Que la dépense sera affectée en partie à la réserve de l'Aéroport;

ATTENDU Que la Municipalité a demandé un mandat d'accompagnement afin d'entreprendre les activités d'ingénierie reliés à ce projet de réfection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux
APPUYÉ DE : Madame Diane Demers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Consultec société d'ingénierie tel que l'offre présentée en date du 21 novembre 2018 au coût de 8 700 \$ excluant les taxes pour un mandat d'accompagnement pour le réaménagement du tarmac de l'aéroport. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-300-23-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.318

11.4 - REMPLACEMENT DE LA BARRIÈRE À PIVOT VERTICAL - RUE DE L'AÉROPORT

ATTENDU Que la barrière donnant accès à la rue de l'Aéroport doit faire l'objet d'un remplacement;

ATTENDU Que les coûts prévus sont au montant de 32 385,55 \$ excluant les taxes;

ATTENDU Que cette dépense imprévue sera incluse au règlement d'emprunt No. 17.05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphane Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'installation d'une barrière à pivot vertical par l'entreprise Pivin & Drapeau, conformément à la soumission No. S-17102, au montant de 32 385,55 \$ excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-300-23-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.319

11.5 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU Que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU Que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU Que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que soit approuvé les dépenses au montant de 11 267,98 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.320

11.6 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ALPG CONSULTANT - BERGES DU RUISSEAU BELOEIL - AFFECTATION DU SURPLUS

ATTENDU Que l'offre de services de ALPG Consultants inc., autorisée en avril 2018 pour la préparation d'un projet d'aménagement du Ruisseau Beloeil sur 8 km, résolution No. 18.108, a révélé que différents types de travaux devraient être effectués;

ATTENDU Que des devis type de réalisation des travaux supplémentaires ont été demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'offre de services forfaitaire de ALPG Consultants inc. datée du 6 novembre 2018 pour un montant total de 3 900,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 22-400-00-999 affecté au surplus budgétaire 23-710-00-000.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

18.321

12.1 - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – GROUPE ENVIRONNEX (LABORATOIRE D'ANALYSES S.M.)

ATTENDU Que la Municipalité doit renouveler le contrat d'analyse des eaux usées;

ATTENDU Que Groupe Environnex a présenté une offre de services pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 au montant de 2 912,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-414-02-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

13 - PERMIS ET INSPECTION

18.322

13.1 - RENOUELEMENT DE MANDATS – MEMBRES DU CCU

ATTENDU Que les mandats au sein du CCU de Mme Geneviève Poulin, M. Gary Bell et M. Sébastien Robert viennent à échéance le 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

1. De ne pas renouveler le mandat de Mme Geneviève Poulin;
2. De renouveler le mandat de M. Gary Bell pour une période de deux ans, effective du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;
3. De renouveler le mandat de M. Sébastien Robert pour une période de deux ans, effective du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.323

13.2 - NOMINATION - MEMBRE DU CCU

ATTENDU Que qu'une (1) candidature a été reçue et analysée;

ATTENDU Que le nombre de membres requis pour siéger au CCU est de cinq (5) et qu'il y a un (1) poste à combler;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux

APPUYÉ DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil mandate à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme M. Bruno-Philippe Dubé, pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2020.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.324

13.3 - CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CCU

ATTENDU Que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des réunions régulières du Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

15 janvier	16 juillet
12 février	13 août
12 mars	10 septembre
9 avril	15 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	10 décembre

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Qu'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité et que les dates de tombée dudit calendrier soient respectées par ceux qui ont des demandes à faire parvenir à la Municipalité et que le personnel en soit avisé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

18.325

13.4 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE ENSEIGNE SUR BÂTIMENT ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA NO. 97.06 - 2109, CH. DE L'INDUSTRIE

ATTENDU Qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment assujettie au règlement sur les PIIA No. 97.06 a été déposée pour l'entreprise Groupe Contant située au 2109, chemin de l'Industrie (lot 5 131 056);

ATTENDU Que le projet vise à modifier l'enseigne existante en raison d'un changement de propriétaire;

ATTENDU Que l'enseigne sera installée sur le mur en façade et que la superficie proposée respecte les dispositions de l'article 1271 du règlement de zonage No. 08.09, zone I-19;

ATTENDU Que dans l'ensemble, l'enseigne sur bâtiment, la dimension, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux et l'éclairage assurent une harmonisation avec le secteur environnant;

ATTENDU Que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA;

ATTENDU les recommandations du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour une enseigne sur bâtiment, installée sur le mur en façade, pour l'entreprise Groupe Contant située au 2109, chemin de l'Industrie (réf.: plan de Médiagraphe daté du 30 octobre 2018).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

18.326

14.1 - RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE RYANE-PROVOST

ATTENDU Que la responsable de la bibliothèque, en collaboration avec ses bénévoles, a revu les modalités d'inscription, les heures d'ouverture et les règles de prêts par catégorie d'usagers;

ATTENDU Que quelques demandes d'abonnement de non-résidents ont été adressées à la responsable de la bibliothèque et qu'il y a lieu d'ajouter une tarification pour l'abonnement annuel des non-résidents pour répondre à cette demande;

ATTENDU Que les modifications apportées aux heures d'ouverture ont pour but d'offrir un niveau de service adéquat tenant compte du nombre de population actuel, de maximiser l'achalandage et d'attirer une nouvelle clientèle;

ATTENDU Que les modifications apportées aux politiques de prêts par catégorie d'usagers ont pour but d'offrir un meilleur service, d'attirer de nouveaux abonnés et de conformer les règles de prêt à la pratique courante;

ATTENDU Que le retrait des frais de retard de la catégorie d'abonnés personnel de la bibliothèque apporté à la politique de prêt, a pour but de conformer le règlement à la pratique courante et d'offrir aux bénévoles une reconnaissance supplémentaire pour leur implication auprès de la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter, tel que déposé, les modifications au règlement de la bibliothèque Ryane-Provost concernant l'inscription, les heures d'ouverture et les règles de prêts par catégorie d'usagers qui seront effectives à compter de janvier 2019.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du Conseil municipal.

18.327

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Madame Diane Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 21 h 11.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 décembre 2018.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire